

SAISON 2025/2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3

Réunion du 13 décembre 2025 au siège France Volley à Créteil

Le 13 décembre 2025, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis en son siège sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

- **TANGUY ERIC, Président**
- **PEYTAVIN ANNIE**
- **FLORENT SEBASTIEN**
- **COLLOT ISABELLE**
- **GONÇALVES-MARTINS SEBASTIEN**
- **LE THOMAS VIVIANE**
- **DE BERNON FRANCOISE**
- **GOUX RICHARD**
- **SIBILLA CHRYSTELE**
- **ANATOLE MARC-OLIVIER**
- **BELARBI CHRISTELLE**
- **DUSSUD LAETITIA**
- **VANDERBEEKEN STEFAN**
- **DUFOUR ISABELLE**
- **ARIA ALAIN**
- **COZZI MICHEL**
- **ROSCOUET MARIE**
- **HAMZAOUI EVA**

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

1. **Delphine VIALA représentée par Eric TANGUY, Administrateur**
2. **Christine MOURADIAN représentée par Alain ARIA, Administrateur**
3. **Marie-Ange MELI représentée par Sébastien FLORENT, Administrateur**
4. **Eric SAGOT représenté par Stefan VANDERBEEKEN, Administrateur**
5. **Olivier SIMON représenté par Isabelle COLLOT, Administrateur**
6. **Sabine FOUCHER représentée par Viviane LE THOMAS, Administrateur**
7. **Christophe DURAND représenté par Annie PEYTAVIN, Administrateur**

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Gérard MABILLE – Président de la Commission Fédérale Statuts & Règlements**
- **Antoine DURAND – Directeur Exécutif**
- **Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale**
- **Alex DRU – Secrétaire du CSE**

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY (Eric TANGUY)

Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley :

- Félicitations à l'équipe de France de Beach-Volley pour la meilleure performance de l'Histoire de la FFvolley : après les filles en Volley-Ball, il s'agit de résultats probants qui constituent une nouveauté pour la fédération !
- Rencontre avec la nouvelle ministre des Sports, qui a laissé une très bonne impression et avec qui « *le courant est passé directement* », cela ayant permis de discuter et de :
 - faire un point d'étape sur la Proposition de loi Sport portant sur le lien de subdélégation Fédérations/Ligues professionnelles
 - aborder la problématique des Grands Evènements Sportifs Internationaux (GESI) et sur la nécessité de transformation économique des politiques sur les équipements sportifs pouvant les accueillir, avec des tarifs de location beaucoup trop élevés, étant rappelé que l'Etat a acté la fin du Plan Equipements avec l'absence de budget alloué pour 2026 et 2027
 - évoquer le sujet de l'ouverture des équipements sportifs scolaires au bénéfice du réseau de clubs affiliés ;
 - prôner le rétablissement du Pass'Sport sous sa forme originelle, ce que la ministre soutient pour information

2. POLE DTN (Axelle GUIGUET)

Axelle GUIGUET prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la DTN.

3. POLE ADMINISTRATION

✓ Approbation et/ou présentation des procès-verbaux :

- Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration
- Commissions
- Conseil de surveillance

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux présentés.

✓ Approbation du Calendrier Administratif et Statutaire de l'Assemblée Générale 2026 à Châteauroux

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le calendrier administratif et statutaire présenté.

✓ Approbation du Règlement Général d'Arbitrage 2025/2026 (Stefan VANDERBEEKEN)

Stefan VANDERBEEKEN, tout en remerciant chaleureusement Charlène MALAGOLI et le groupe de travail Formation de la CF Arbitrage pour le travail conséquent effectué, prend la parole et présente son Powerpoint (cf. Annexe) portant sur les modifications de fond

suivantes :

- SUPPRESSION DES DEUX ANNEES ENTRE CHAQUE GRADE
- FORMATION CONTINUE
- EVOLUTION – RETROGRADATION – CADRAGE JURIDIQUE
 - SUPERVISION ET FICHE DE NOTATION MODIFIEE
 - CRITERES DE PROMOTION ET RETROGRADATION REDEFINIS
 - MODUS OPERANDI TOTALEMENT MODIFIE INTEGRAND LE DEBAT CONTRADICTOIRE
- ENCADREMENT DES CANDIDATURES
- INTEGRATION DE LA DEONTOLOGIE

Certaines précisions sont apportées par Isabelle DUFOUR sur le Règlement Général d'Arbitrage.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le Règlement Général d'Arbitrage présenté.

- ✓ Approbation de la Charte d'Ethique et de Déontologie

Antoine DURAND, tout en remerciant le service juridique et le Comité d'Ethique et Déontologie pour le travail de refonte conséquent effectué, prend la parole et présente les modifications et améliorations apportées à la Charte susmentionnée.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la Charte d'Ethique et de Déontologie présentée.

- ✓ Approbation de l'avenant Convention FFvolley/LNV 2024/2029

Eric TANGUY prend la parole et présente les modifications négociées avec les représentants de la LNV accueillis à la FFvolley lors d'une réunion dédiée le 4 décembre dernier :

- Pérennisation de l'engagement de l'IFVB dans la division D1F jusqu'à la fin de la convention
- Suppression de la mention « hors libéro » dans le calendrier JIFF à compter de la saison 2026/2027

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'avenant présenté, qui sera ainsi soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la FFvolley à Châteauroux en mai 2026.

- ✓ Point d'actualité LRvolley Iles du Nord

Antoine DURAND prend la parole et fait un point d'étape sur les évolutions positives sur le territoire de la LRvolley Iles du Nord, comme suit :

- Nouveau process positif enclenché par les représentants fédéraux en local
- Mission à confier aux représentants de la FFvolley en territoire pour officialiser cette dynamique et corollairement réoctroyer la délégation

Eric TANGUY précise qu'il souhaiterait qu'un changement de dénomination de la LRvolley soit effectuée, SAINT-MARTIN ou SAINT-MARTIN/SAINT-BARTHELEMY.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de :

- confier la mission aux représentants de la FFvolley en territoire de créer une nouvelle association-loi 1901 dénommée « LRvolley SAINT-MARTIN/SAINT-BARTHELEMY », succédant à l'association déclarée jusqu'à maintenant sous l'appellation LIGUE DE VOLLEY-BALL DES ILES DU NORD qui était chargée de la représenter dans leur ressort territorial respectif et d'y assurer l'exécution d'une partie de ses missions ; pour ce faire, il faudra organiser une Assemblée Générale constituante et élective, à partir des Statuts-types;
- A cette condition, de revenir sur le retrait de délégation des missions confiées par la FFvolley au titre de l'article R.131-3 du code du sport ;

✓ Procédure agrément service civique 2026-2029

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la volonté de la FFvolley d'accueillir des volontaires en Service Civique dans le cadre l'agrément collectif, au sein de notre réseau (clubs, CDvolley et LRvolley).

✓ Actualités des commissions :

- Commission Fédérale Volley Sourd : Démissions de Mesdames Anouchka ARROYO et Sandra RECOLLON

4. POLE FINANCIER

✓ Récapitulatif Ristournes – « Licence Héritage »

Annie PEYTAVIN rappelle le principe des ristournes sur licences « Plan Héritage » - décidé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion des 13 et 14 septembre 2024 - selon lequel chaque club, hormis des exceptions logiques telles que le cas particulier de la LRvolley Nouvelle-Calédonie ou encore le système de calcul proportionné au coût spécifique de la licence fédérale pour les clubs d'outre-mer -, qui aurait augmenté son nombre de licenciés « payants » par rapport au 31/08/2024 percevrait à l'issue de la saison 2024/2025 une ristourne sous forme d'avoir pour la saison 2025/2026 selon le système de calcul suivant :

- Avoir positif d'un montant de :
 - 15 € pour toute licence Compétition de 50 € supplémentaire
 - 9,30 € pour toute licence Compétition de 31 € supplémentaire
 - 7,80 € pour toute licence Compétition de 26 € supplémentaire
 - 4,50 € pour toute licence Compétition de 15 € supplémentaire
 - 3,30 € pour toute licence Loisirs de 21 € supplémentaire
- Avoir négatif d'un montant de :
 - 15 € pour toute licence Compétition de 50 € en moins
 - 9,30 € pour toute licence Compétition de 31 € en moins
 - 7,80 € pour toute licence Compétition de 26 € en moins
 - 4,50 € pour toute licence Compétition de 15 € en moins

- 3,30 € pour toute licence Loisirs de 21 € en moins

N.B. : en tout état de cause, si l'avoir devait être négatif, il ne serait logiquement pas appliqué.

Pour l'entièr information des membres du Bureau Exécutif, qui ont été destinataires des tableaux de calcul sous forme de document de travail, le montant global de ces ristournes s'élève à plus de 112.500 € au bénéfice de 651 clubs affiliés, avec une aide fédérale à titre individuel maximum à 1.033,50 €.

✓ Informations financières générales

Annie PEYAVIN prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités financières importantes de la FFvolley :

- Point d'information sur le dérapage financier de l'investissement fédéral sur les Volleyades et Mini-Volleyades
 - Point d'information quant à la migration comptable vers SAGE CLOUD qui a engendré des problématiques de paiements et corolairement des remboursements de notes de frais d'arbitres
 - Sur l'atterrissement 2025, annonce d'un résultat positif mais sans précisions complémentaires
 - Point d'information sur la lettre de mission adressée à Christian ALBE portant sur l'accompagnement du service comptable jusqu'au 30 avril 2026 sur les sujets suivants :
 - Continuer l'assistance au secteur comptable ;
 - Assister la trésorière et le trésorier adjoint notamment sur les opérations de fin d'exercice et de bilan
- ✓ Vote de principe sur l'étalement comptable des dépenses prévisionnelles afférentes aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 dès 2025

Eric TANGUY prend la parole et précise qu'au regard des dépenses prévisionnelles afférentes aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 (pour rappel le coût des bases arrières pour Paris 2024 ont été estimés à 260k € minimum), il serait opportun en termes de bonne gestion financière d'étailler comptablement ces dépenses extraordinaires sur les exercices comptables antérieurs à partir de 2025.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ce vote de principe.

5. POLE OUTDOOR

✓ Approbation des RPE et du cahier des charges Beach-Volley 2025/2026

Antoine DURAND présente succinctement les documents susmentionnés et demande aux administrateurs s'il y a des interrogations/remarques.

Isabelle DUFOUR indique en réponse que les obligations d'arbitres inscrites dans le RPE 2025 du Circuit National France Beach Volley Séries (partie 7.2 et 39) ne sont pas du tout celles discutées lors de la commission Outdoor de novembre où la CFA était présente.

En conséquence, le vote d'approbation est reporté et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

6. POINTS DIVERS

- ✓ Projet Le Cahier Sportif

Antoine DURAND présente le projet LE CAHIER SPORTIF.

Sébastien GONÇALVES-MARTINS et Alain ARIA, présidents de LRvolley, indiquent en réponse être intéressés pour que les LRvolley soient sondées au moment de la commande, afin que le prix annoncé de 2.5 € puisse bénéficier à l'ensemble des parties prenantes de la FFvolley.

- ✓ Présentation « Observatoire du volley »

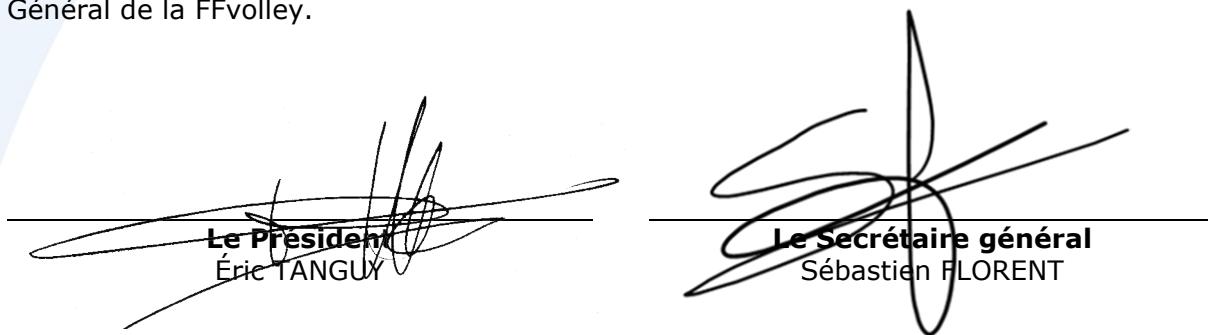
- ✓ Délégués fédéraux

Sébastien FLORENT procède à un appel à candidatures oral à destination des administrateurs afin qu'ils fassent part de leur motivation pour intégrer le pool de délégués fédéraux qui seront amenés à gérer l'organisation des finales des compétitions nationales organisées sous l'égide directe de la FFvolley.

Antoine DURAND indique que la fiche de poste dédiée sera adressée à tous les administrateurs dans la foulée de la réunion.

La séance est levée à 16 heures 30 le 13 décembre 2025.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.



Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT